



Communiqué de presse du 29 juillet 2020.

**MASQUE OBLIGATOIRE :
MASQUE GRATUIT !
UN IMPERATIF.**



Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos depuis le lundi 20 juillet. Le 28 février, il ne servait à rien selon Olivier Véran, Ministre de la santé.

En mars le même Olivier Véran indiquait que le masque était inutilement protecteur, discours falsificateur au possible pour « masquer » la pénurie et l'incurie gouvernementale en la matière. On assiste à une évolution du discours sanitaire selon les stocks disponibles : **un scandale d'État.**

Second scandale : le prix.

Pour une famille de 4 personnes : 228€ par mois.

(estimation sur la base de 2 masques par personne et par jour).

La France insoumise a déposé le 28 avril une proposition de loi pour la gratuité des masques.

Rejetée par la République en Marche.

Le Président Jupitérien s'est d'ailleurs fendu d'un commentaire à la hauteur de sa suprême suffisance : « *le contribuable français n'a pas vocation à payer des masques pour tout le monde* ».

Le même président a moins d'états d'âme lorsqu'il s'agit du CICE versé aux entreprises sans conditionnalité et qui a coûté 40 milliards aux contribuables français en 2019.

De même il ne s'embarrasse pas de précautions lorsqu'il met fin à l'ISF (4 milliards) pour faire supporter le coût de la mesure par une hausse de la taxe carbone en 2018, les gilets jaunes ont su rappeler au Président qu'ils n'étaient dupes de rien à ce sujet.

*Si le masque est rendu obligatoire c'est bien parce que les autorités sanitaires le jugent **UTILE** et que **son port s'inscrit dans une logique de santé publique!***

Dès lors, **la réponse gouvernementale** consistant à limiter la gratuité des masques aux bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (ex CMUC) et de l'aide au paiement d'une complémentaire ainsi que les « *deux millions de Français porteurs de fragilités* » **n'est pas acceptable !**

Doit-on rappeler que notre pays compte plus de 9 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté.

**Une mesure de santé publique doit être assumée
par la solidarité nationale.**

En refusant la gratuité et en imposant une amende de 135 € à tout contrevenant à la mesure, le gouvernement fait clairement le choix de punir celles et ceux qui ne pourront supporter cette charge et qui, de fait, réutiliseront des masques devenus inefficaces et dangereux.

**MASQUE OBLIGATOIRE : MASQUE GRATUIT !
UN IMPERATIF.**